

Exemples de remboursement


Régime complémentaire frais médicaux



ESSENTIO HOSPI 1

Les exemples ci-dessous, sans valeur contractuelle, exprimés en euros, vous permettent d'estimer les remboursements **2024** de l'assurance maladie obligatoire, puis ceux de votre complémentaire (sous réserve de ne pas avoir atteint les plafonds, tels que définis dans les garanties) ainsi que les restes à charge éventuels.

Les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : **patient adulte de plus de 20 ans, résidant en métropole, relevant du régime général de l'assurance maladie obligatoire, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.**

Exemples	Coût de la prestation*	Remboursement du régime général de la Sécurité sociale	Remboursement d'APICIL Mutuelle	Reste à charge
Hospitalisation				
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER En court séjour	20 € Tarif réglementaire	0 €	20 €	0 € 
OPÉRATION DE LA CATARACTE ⁽¹⁾ Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	422 € Prix moyen national de l'acte ⁽¹⁾	247,70 € (271,70 € - 24 € participation forfaitaire acte lourd)	78,34 €	95,96 €
OPÉRATION DE LA CATARACTE ⁽¹⁾ Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	463 € Prix moyen national de l'acte ⁽¹⁾	247,70 € (271,70 € - 24 € participation forfaitaire acte lourd)	78,34 €	136,96 €

* Les tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie afin qu'ils puissent renseigner les exemples de remboursement prévus dans l'Engagement relatif à la lisibilité des garanties.

⁽¹⁾ Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit « lourd », le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie.

DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM-CO** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

APICIL MUTUELLE

Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Inscrite au répertoire SIRENE N°302 927 553

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com

Exemples de remboursement

Régime complémentaire frais médicaux



ESSENTIO HOSPI 2

Les exemples ci-dessous, sans valeur contractuelle, exprimés en euros, vous permettent d'estimer les remboursements **2024** de l'assurance maladie obligatoire, puis ceux de votre complémentaire (sous réserve de ne pas avoir atteint les plafonds, tels que définis dans les garanties) ainsi que les restes à charge éventuels.

Les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : **patient adulte de plus de 20 ans, résidant en métropole, relevant du régime général de l'assurance maladie obligatoire, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.**

Exemples	Coût de la prestation*	Remboursement du régime général de la Sécurité sociale	Remboursement d'APICIL Mutuelle	Reste à charge
Hospitalisation				
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER En court séjour	20 € Tarif réglementaire	0 €	20 €	0 €
OPÉRATION DE LA CATARACTE ⁽¹⁾ Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	422 € Prix moyen national de l'acte ⁽¹⁾	247,70 € (271,70 € - 24 € participation forfaitaire acte lourd)	174,30 €	0 €
OPÉRATION DE LA CATARACTE ⁽¹⁾ Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	463 € Prix moyen national de l'acte ⁽¹⁾	247,70 € (271,70 € - 24 € participation forfaitaire acte lourd)	159,85 €	55,45 €

* Les tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie afin qu'ils puissent renseigner les exemples de remboursement prévus dans l'Engagement relatif à la lisibilité des garanties.

⁽¹⁾ Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit « lourd », le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie.

DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM-CO** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

APICIL MUTUELLE

Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Inscrite au répertoire SIRENE N°302 927 553

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com

Exemples de remboursement

Régime complémentaire frais médicaux



ESSENTIO HOSPI 3

Les exemples ci-dessous, sans valeur contractuelle, exprimés en euros, vous permettent d'estimer les remboursements **2024** de l'assurance maladie obligatoire, puis ceux de votre complémentaire (sous réserve de ne pas avoir atteint les plafonds, tels que définis dans les garanties) ainsi que les restes à charge éventuels.

Les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : **patient adulte de plus de 20 ans, résidant en métropole, relevant du régime général de l'assurance maladie obligatoire, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.**

Exemples	Coût de la prestation*	Remboursement du régime général de la Sécurité sociale	Remboursement d'APICIL Mutuelle	Reste à charge
Hospitalisation				
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER En court séjour	20 € Tarif réglementaire	0 €	20 €	0 €
OPÉRATION DE LA CATARACTE ⁽¹⁾ Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	422 € Prix moyen national de l'acte ⁽¹⁾	247,70 € (271,70 € - 24 € participation forfaitaire acte lourd)	174,30 €	0 €
OPÉRATION DE LA CATARACTE ⁽¹⁾ Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	463 € Prix moyen national de l'acte ⁽¹⁾	247,70 € (271,70 € - 24 € participation forfaitaire acte lourd)	215,30 €	0 €

* Les tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie afin qu'ils puissent renseigner les exemples de remboursement prévus dans l'Engagement relatif à la lisibilité des garanties.

⁽¹⁾ Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit « lourd », le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'assurance maladie.

DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM-CO** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

APICIL MUTUELLE

Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Inscrite au répertoire SIRENE N°302 927 553

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com